Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260120-01_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

**Mairie de COMBOURTILLÉ 35210**

Date de convocation : 14/01/2026

Date d'affichage : 14/01/2026

**Nombre de conseillers**
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION N°01/2026

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES LIÉES AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU

La Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges s'est réunie le 17 novembre 2025. Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.
Était à l'ordre du jour de la CLETC le transfert de la compétence PLU des communes à Fougères Agglomération.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C-IV du CGI ;

Vu la délibération du 24 février 2025 du Conseil d'Agglomération approuvant le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-03-000002 du 3 juin 2025 portant modification des statuts de Fougères Agglomération ;

Vu le rapport validé par la CLECT en date du 17 novembre 2025 ;

Considérant que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Le coût global du transfert a été estimé par la CLETC à 136 708 € (50 037 € pour le fonctionnement et 86 671 € pour l'investissement) réparti au prorata de la population des communes du territoire de Fougères Agglomération, représentant pour la commune de Combourtillé un coût total annuel de 2 470 € (540 € pour le fonctionnement et 1 930 € pour l'investissement).

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260120-01_2026-DE

Entendu le présent exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLETC concernant le coût de la compétence PLU, sous réserve qu'aucune compensation financière ne soit appliquée par Fougères Agglomération.

À Combourtillé, le 20 janvier 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET